

REGLEMENT DU PERISPORT 2020-2021

Association Familles Rurales de Beaucouzé

1- L'association Familles Rurales :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Beaucouzé est géré par l'association Familles Rurales.
Coordonnées ALSH : Maison de l'enfance, 1 rue des primevères, 49070 Beaucouzé / 02 41 36 18 19.

Une déclaration multisite est réalisée chaque année auprès de la DDCS 49.

Dans le cadre de l'ALSH, Familles Rurales propose d'accompagner les enfants inscrits aux activités sportives du SCB après le déjeuner les mercredis après-midis.

C'est un service spécifique proposé par Familles Rurales afin de faciliter l'organisation professionnelle/personnelle des parents, l'accès aux loisirs pour tous et le respect du rythme des enfants avec une continuité de prise en charge pédagogique.

2- Les partenaires :

- Sporting Club de Beaucouzé (SCB)

Sections concernées par le Périssport :

- Gymnastique
- Judo
- Foot Ball
- Tennis
- Multisport
- Basket
- Hand Ball

- La Commune de Beaucouzé

- La CAF

- La MSA

- Le Conseil Départemental

3- Les conditions d'inscriptions et tarifs du Périssport :

Pour s'inscrire au Périssport :

- Enfants âgés de plus de 5 ans
- Etre en capacité physique de parcourir toutes les distances à pied
- Etre inscrit(e) à l'ALSH Familles Rurales
- Etre inscrit(e) auprès de la section sportive choisie du SCB
- Les enfants doivent avoir une tenue adaptée, un sac de sport une bouteille d'eau.

Les familles règlent :

- Le tarif journée ou demi-journée à l'ALSH Familles Rurales, avec un supplément "Périsport" selon le QF
- L'adhésion auprès de la section sportive SCB

4- Les locaux et principe de fonctionnement :

Les enfants inscrits aux sections du SCB sont accueillis dans la salle dédiée au Périsport, mise à disposition par la commune. Cette infrastructure est située au complexe de Beaucouzé :

- Aubineau : Rue du bourg de Paille 49070 BEAUCOUZE
- Sport'Co : 5 chemin de la Houssaye 49070 BEAUCOUZE

Ces salles permettent aux enfants de pratiquer des activités de loisirs (artistiques, jeux de sociétés) avec les animateur (rice)s Familles Rurales lorsqu'ils ne sont pas en activité sportive avec le SCB. Du matériel (Familles Rurales) est stocké sur place.

5- L'encadrement :

Encadrement de l'équipe ALSH Familles Rurales de Beaucouzé :

L'ALSH Familles Rurales gère la prise en charge des enfants inscrits au Périsport pendant les temps d'encadrement hors séances de sport du SCB. C'est-à-dire :

- Les trajets aller-retours entre l'ALSH et les infrastructures sportives de Beaucouzé
- Les temps d'animations et goûters des enfants entre les séances de sport du SCB

Les animateur (rices)s de l'ALSH proposent aux enfants dans les salles dédiées au périsport des activités intérieurs ou extérieurs, pendant que d'autres se chargent de les déposer aux activités sportives puis de les récupérer. Pour ces temps, les enfants sont encadrés par des animateur (rice)s Accueil Collectif de Mineurs diplômé(e)s : ils sont sous leur responsabilité. Le taux d'encadrement pour le Périsport est d'un animateur (rice) pour 10 enfants.

Encadrement de l'équipe éducateur(rice)s sportif(ve)s :

Pendant le déroulé des séances sportives du SCB, les enfants sont encadrés par les éducateur(rice)s sportifs SCB : ils sont sous leur responsabilité.

6- Les horaires de fonctionnement Familles Rurales :

| | |
|--|--------------|
| Les animateur(rice)s Familles Rurales récupèrent les enfants au sein des écoles. Un Pédibus est organisé entre les écoles (Ravel, Prévert) ou l'ALSH (Saint Etienne) et le restaurant scolaire Jacques Prévert | 12h00-12h30 |
| Repas encadré par les animateur(rice)s Familles Rurales | 12h30-13h30 |
| Pédibus entre le restaurant scolaire et le complexe sportif | 13h30-13h45 |
| Départ pour les premières activités sportives | 13h45 |
| Temps calme : salle du Périsport | 13h45-14h15 |
| Temps d'activités : salle du Périsport ou terrain extérieur | 14h15 -16h20 |
| Goûter | 16h20-16h50 |

| | |
|--|---|
| | et autres créneaux (en fonction des horaires des activités) |
| Accueil des parents : départ des enfants | 16h45-17h00 |
| Pédibus entre le complexe sportif et la maison de l'enfance (ALSH Familles Rurales) pour les enfants allant au péricentre (garderie) | 17h00-17h20 |
| Péricentre (garderie) | 17h20-18h25 |

7- Passage de responsabilité :

L'ALSH Familles Rurales gère la prise en charge des enfants pour l'encadrement sur les temps hors séances de sport menées par le SCB. Pendant le temps de l'activité sportive du SCB, l'association Familles Rurales se décharge de toute responsabilité. L'animateur(ice) Familles Rurales dépose les enfants auprès de l'éducateur sportif SCB et les récupère à la fin de l'activité. L'éducateur sportif doit impérativement attendre l'arrivée de l'animateur afin que le passage de responsabilité se déroule dans les meilleures conditions. Si l'horaire de l'activité sportive dépasse 17h00, les familles se chargeront de récupérer leurs enfants au complexe sportif.

8- La communication :

La communication avec les Familles :

Lors de l'inscription des enfants à l'ALSH, les familles doivent impérativement communiquer auprès de l'association Familles Rurales la section sportive SCB choisie et l'horaire de l'activité. Tout changement doit être transmis à l'association Familles Rurales et au SCB (ex : annulation d'une journée, maladie...)

La communication avec le SCB :

Le SCB doit communiquer au moins un mois à l'avance les nouveaux créneaux sportifs auprès de l'association Familles Rurales. Toute annulation ou changement d'horaire d'une activité sportive devront être communiqués au plus vite auprès de l'association Familles Rurales.

Je soussigné(e).....représentant légal de/des enfants :

.....
m'engage à respecter le règlement du Périscop de l'association Familles Rurales de Beaucozé.

Signature

